

AGIR SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU SEIN DU CSE

POUR LES ENTREPRISES DE 11 À 49 SALARIÉS

“ Comment améliorer les conditions de travail des salariés ? Comment agir sur les risques professionnels ? Comment développer un échange constructif entre chefs d'entreprise et délégation du personnel sur ces questions ?

Hier instance de délégués du personnel, aujourd'hui Comité Social et Économique (CSE), l'évolution du cadre réglementaire est une opportunité pour renforcer les compétences des entreprises de 11 à 49 salariés en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Les CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés sont des acteurs incontournables de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail. Toutefois chefs d'entreprise et représentant du personnel se sentent parfois démunis et isolés pour avancer sur ces sujets dans le cadre du dialogue social.

Le Réseau Anact-Aract vous propose une offre de service « à la carte » combinant ateliers et formations qui vous permettra de mieux appréhender vos missions « santé, sécurité et conditions de travail », de contribuer à renforcer vos compétences pour que ces sujets soient au cœur du dialogue social dans l'entreprise. Pour les entreprises assujetties qui en sont démunies, ce sera également l'occasion de favoriser la mise en place du Comité Social et Économique.

**CETTE OFFRE S'ADRESSE
CONJOINTEMENT AUX MEMBRES DE
LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL ET
AUX CHEFS D'ENTREPRISE.**

UNE OFFRE INNOVANTE

- un parcours à la carte alliant ateliers de sensibilisation et actions de formation,
- un contenu et une animation dédiés aux entreprises de 11 à 49 salariés,
- la proposition d'une participation conjointe de chefs d'entreprise et de représentants du personnel pour favoriser une approche concertée de la santé au travail dans ces entreprises,
- des échanges pratiques et méthodologiques,
- dans le cadre d'une expérimentation, les coûts d'animation sont pris en charge.

UNE OFFRE À LA CARTE

Votre entreprise est spécifique. En tant que chef d'entreprise ou représentant du personnel, vous n'avez pas les mêmes rôles et responsabilités. Pour vous aider à choisir le module correspondant aux besoins de votre instance, un outil simple vous aidera à vous positionner.

Selon les résultats, les 3 modules suivants vous sont proposés :



DE L'INTÉRÊT D'AVOIR UN CSE

Atelier de 2 heures

 Chefs d'entreprise & Délégation du personnel

Pour aider les représentants du personnel et les chefs d'entreprises à se positionner sur l'offre de service :

“ Il n'y a pas de CSE dans mon entreprise ”

Mettre en place le CSE

 Atelier de 2 heures
 Chefs d'entreprise

Pour les entreprises de 11 à 49 salariés n'ayant pas d'instance et souhaitant en créer une dans de meilleures conditions.

“ Je souhaite faire fonctionner efficacement le CSE dans mon entreprise ”

Améliorer le fonctionnement du CSE

 Formation de 2 jours (1jr + 1jr)
 Chefs d'entreprise & Délégation du personnel

Objectifs :

- Connaître le rôle, les missions, et les moyens du CSE,
- Analyser le fonctionnement de l'instance,
- Appréhender les attributions SSCT de l'instance,
- Identifier les enjeux SSCT dans l'entreprise,
- Définir des actions prioritaires dans l'entreprise.

“ Je veux améliorer mes pratiques en santé et sécurité au travail ”

S'approprier une méthode pour développer des actions SSCT au sein du CSE

 Formation de 1 jour
 Chefs d'entreprise & Délégation du personnel

Objectifs :

- Construire des repères méthodologiques afin de traiter un sujet SSCT dans le cadre d'une démarche concertée,
- Définir des axes de progrès sur ses questions SSCT.

PARTENAIRES